

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.50

Nombre de membres

En exercice	36
Présents	5
Votants	5
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

30/01/2026

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux décembre**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Michel GALLICE, Chantal PEGOUD, Gilbert LONGO, Christian BERTHOLLIER, Patrick GAUDE

Secrétaire de Séance : Mme Chantal PEGOUD

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**AVENANT N°1
AU LOT N° 2 (GENIE-
CIVIL) DU MARCHE DE
CONSTRUCTION
D'UN BASSIN D'ORAGE
ET POSTE DE
REFOULEMENT AU
LIEU-DIT « LORIDON »
A SAINT BERON**

M. le Président rend compte à l'Assemblée de l'état d'avancement des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif de Saint Béron et Saint Albin de Vaulserre.

Conformément à la délibération N° 2025-03 du 18 mars 2025, M. le Président rappelle qu'un marché de travaux a été signé le 7 avril 2025 pour la construction d'un bassin d'orage et de deux postes de refoulement sur la commune de Saint Béron. Les trois lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- LOT N° 2 (Génie-civil) : PERROUSE CONSTRUCTIONS
- LOT N° 3 (Equipements électromécaniques) : SADE CGTH
- LOT N° 4 (Franchissement du pont) : RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE

M. le Président fait ensuite part des problématiques géotechniques rencontrées à l'avancée du chantier de construction du bassin d'orage au lieu-dit « Loridon » à Saint Béron.

Les études préalables G2-AVP et G2-PRO avaient identifié un terrain constitué de sols alluvionnaires et de molasse altérée ainsi qu'un risque de circulations d'eau erratiques.

Lors du terrassement, la géologie s'est révélée plus défavorable que prévue avec la présence de terrains constitués de matériaux friables et sans tenue (principalement des sables grossiers avec des galets, avec quelques horizons plus ou moins indurés ou grésifiés). L'exposition à l'air, l'humidité et la présence d'eau dans le sous-sol, accentuent la sensibilité au ravinement des terrains, au-delà des caractéristiques anticipées par les études de base.

Afin d'assurer la stabilité des talus, la traficabilité du fond de fouille et le travail en sécurité des équipes, le géotechnicien missionné par l'entreprise dans le cadre de la mission G3 a préconisé la mise en place d'aménagements de chantier complémentaires, détaillés ci-après :

Protections des talus :

- Pose de masques drainants en gros matériaux concassés type 100/400mm pour les talus ;
- Pose d'un géotextile résistant sur les talus.

Aménagement du fond de fouille :

- Mise en place d'une plateforme de 30 cm sur géotextile.

Afin de prendre en compte ces travaux complémentaires à la fois nécessaires au bon déroulement des travaux et indispensables pour la pérennité de l'ouvrage, il est proposé de passer un avenant N°1 avec l'entreprise attributaire du lot N°2 en charge des terrassements et du génie-civil.

M. le président en précise ensuite l'incidence financière, qui se traduit par une plus-value estimée à 33.079,05 € HT soit une augmentation de + 7,1 % du montant initial du marché.

Ces travaux complémentaires impactent par ailleurs sur le délai de réalisation des travaux.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux complémentaires à réaliser concernant le lot N°2 (Génie-civil) du marché de MISE EN CONFORMITE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE SAINT ALBIN ET DE SAINT BERON (Phase 2 : Liaison St Béron – St Albin de Vaulserre) ;

AUTORISE en conséquence M. le Président à signer l'**avenant N°1 au Lot N°2** (Terrassements et génie-civil) avec l'entreprise **PERROUSE CONSTRUCTIONS**, portant le montant total du marché à **498.204,04 € HT** ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 19 janvier 2026

Le Président,



C. BERTHOLIER